



Le groupe de compagnies Lorenzetti

BFL Québec inc.
Cabinet de services financiers
2001, avenue McGill College
Bureau 2200
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél. : 514-843-3632
1-800-465-2842
Fax: 514-843-3842

Déclarations - Note de couverture

Note de couverture N° HFX-07-03431-F

Selon vos instructions, nous avons mis en vigueur un contrat d'assurance comme suit :

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Nom de l'assuré : Sport New Brunswick

Adresse postale : 900 Hanwell Rd., Suite 13, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3A 6H2

Période d'assurance : 31 mars 2007 au 31 mars 2008
(00 h 01 heure locale à l'adresse de l'assuré)

Police n° : 2000392S / 5001806S / 6300004

Montant(s) – Limite(s) : Voir Ci-Joint

Franchises : Voir Ci-Joint

Pertes, s'il y a lieu, payable à : N/A

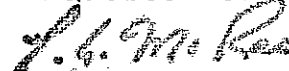
Emplacement de la propriété de l'assuré : Tel qu'au dossier des assureurs

Prime :

Assureur et participation: LLOYD'S par Premiere Underwriting Services – 100%

Signé à Montréal, ce 23 août 2007

BFL Québec inc.


Représentant autorisé

Sujet à toutes modalités, conditions et exclusions de la police à émettre.
Veuillez nous informer immédiatement de toute divergence, inexactitude ou de tout changement nécessaire.

DESCRIPTION DE LA COUVERTURE, CONDITIONS, EXCLUSIONS

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Limite: 5,000,000\$ par événement
 Franchise : 500\$ par événement

Extensions de Couverture:

- ◆ Lieux et opérations
- ◆ Préjudice personnel
- ◆ Responsabilité patronale contingente
- ◆ Frais médicaux \$25,000.
- ◆ Responsabilité locative \$2,000,000.
- ◆ Responsabilité concernant les automobiles des non-propriétaires
- ◆ Garantie des blessures causées intentionnellement pour la défense des personnes ou des biens
- ◆ Employés et bénévoles de l'assuré sont ajoutés en tant qu'assurés additionnels
- ◆ Responsabilité réciproque / Individualité des intérêts
- ◆ Responsabilité pour dommages matériels - formule étendue
- ◆ Responsabilité pour dommages matériels sur base d'événement
- ◆ Responsabilité professionnelle accessoire
- ◆ Détenteur du certificat ajouté comme assuré additionnel
- ◆ Intérêts avant et après le jugement
- ◆ Responsabilité publicitaire 100 000 \$
- ◆ Responsabilité juridique pour les dommages à des véhicules loués – Limite de 30 000 \$ avec une franchise de 500 \$
- ◆ Responsabilité contractuelle, soit par écrit ou verbale en autant que le contrat verbal devient un contrat écrit à l'intérieur de 90 jours
- ◆ Responsabilité civile en matière d'alcool, seulement pour les événements organisés par Sport NB directement
- ◆ Garantie des participants
- ◆ Couverture mondiale limitée
- ◆ Responsabilité des spectateurs

Les opérations de l'assuré incluent:

- Toutes compétitions et pratiques
- Levées de fonds
- Championnats provinciaux
- Championnats nationaux
- Championnats mondiaux
- Événements sociaux
- Réunions de Club, provinciale et nationale

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS & DIRIGEANTS

Limite: \$1,000,000
 Franchise: \$500

Police d'assurance: inclut la couverture pour:

- ⇒ L'Entité. ⇒ Période de réclamation étendue pour 12 mois ⇒ Couvre les actes antérieurs inconnus.
- ⇒ Les directeurs, officiers et administrateurs ⇒ La police inclut les conjoints et les héritiers.
- ⇒ Pratique de l'employeur ⇒ Erreurs & Omissions administratives
- ⇒ La limite d'assurance s'applique à chaque directeur et administrateur individuellement. ⇒ Aucune exclusion pour les poursuites entre les directeurs

DESCRIPTION DE LA COUVERTURE, CONDITIONS, EXCLUSIONS**ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION****CÉDULE DES BÉNIFICES:**

Mort accidentelle	15,000\$
Démembrement, perte de l'utilisation d'un membre, perte du langage, de l'ouïe et paralysie	30,000\$
Soins dentaires (incluant dentiers - \$500)	5,000\$
Fracture des os (assujettie à la cédule)	500\$
Rééducation	3,000\$
Services de tutorat	2,000\$
Taxi d'urgence	75\$
Ambulances	300\$
Soins médicaux en cas d'accident	15,000\$
Garantie de rapatriement	10,000\$
Garantie de réadaptation	10,000\$
Transport familial	10,000\$
Modification à la résidence et au véhicule	10,000\$
Lunettes (endommagée dans l'accident)	100\$
Physiothérapie (accident)	350\$
Chiropraticien	350\$
Prothèses orthétiques	100\$

Cette police inclut tous les membres de l'association.

TAUX: D'après la cédule A ci-annexée

ASSURANCE DES BIENS:

D'après la cédule A ci-annexée

